

Avis et recommandations

La nomenclature des intitulés
du diplôme national de master

Avis et recommandations sur la nomenclature des intitulés du diplôme national de master

1. Réflexion sur les « principes fondant une nomenclature »

Le comité de suivi de master propose les aménagements suivants :

1. La nomenclature peut avoir plusieurs points d'entrée : la discipline, le métier, le secteur d'activité.
2. La nomenclature doit permettre de faire apparaître des secteurs émergents.

Proposition de reformulation : L'évolution de la nomenclature doit permettre de tenir compte de l'apparition de secteurs émergents.

3. La nomenclature fixe une règle sur les déclinaisons : « ingénierie de », « management de », « génie ... ».

Proposition à l'unanimité, avec une réserve des représentants du ministère de l'agriculture : conserver au niveau de la mention la déclinaison « Génie... », et utiliser au niveau du parcours la déclinaison « ingénierie de ... ».

4. La nomenclature doit fixer une règle sur les croisements qu'ils soient ou non disciplinaires.

Proposition : ne pas faire figurer ces croisements au niveau de la mention mais du parcours.

5. La nomenclature doit, au sein d'un même secteur qui se déclinerait en plusieurs mentions, déterminer s'il est nécessaire de maintenir une mention générique. Par exemple, faut-il une mention « chimie » si ce secteur fait l'objet de plusieurs mentions ?

Proposition : maintenir une mention générique, l'application de cette règle aux différents secteurs donnant lieu à 4 types d'aménagement :

- intégration d'une mention générique aux secteurs dans lesquels elle n'apparaît pas : Economie / Gestion / Arts ;
- intégration d'une mention générique aux secteurs dans lesquels elle n'apparaît pas avec reformulation de l'intitulé et du secteur et donc de la mention générique : Agrosciences-Alimentation-Environnement / Géosciences (à la place de STUE) ;
- intégration de la seule mention générique (et suppression des mentions indiquées) pour les secteurs : Anthropologie-ethnologie / Théologie ;
- déclinaison de la mention générique indiquée en deux mentions génériques : Biologie / Santé.

6. La nomenclature doit se traduire de manière similaire pour des secteurs équivalents (par exemple, on ne comprendrait pas qu'il y ait des nombres trop différents de mentions entre la chimie et la physique, entre l'histoire et la géographie).

Proposition : supprimer ce principe, la notion de « secteurs équivalents » étant jugée complexe à définir.

7. Dans un deuxième temps, la nomenclature devra s'articuler avec celle de licence.

Proposition de reformulation : supprimer « dans un deuxième temps ».

Proposition d'harmonisation : intégrer la mention MIASHS aux trois domaines STS, SHS et DEG comme en licence.

N.B. L'introduction d'une mention générique « Arts » est un élément d'harmonisation des deux nomenclatures.

8. La répartition des intitulés de mentions au sein des domaines ne saurait être un enjeu. Une même mention peut tout à fait intervenir au sein de plusieurs domaines.

9. L'avis sur la nomenclature ne saurait être purement celui du milieu universitaire, il devra s'appuyer sur un avis faisant intervenir les représentants du monde socio-économique.

N.B. Il a été demandé que le CSM puisse avoir connaissance de ces avis.

10. Dans certains secteurs où existe une offre de formation ne relevant pas du diplôme de master (gestion, ingénierie), il est nécessaire que cette nomenclature soit partagée avec les instances représentatives de ces secteurs. Ce sera le cas pour l'ingénierie avec la CTI.

2. Autres questions soulevées

1. Déclinaison du secteur Lettres-Langues en deux secteurs distincts : Lettres / Langues, conformément à la présentation qui en est faite au point 2. du document.

2. Pour la mention LLCER, indication de la langue sur le diplôme (même demande pour la licence).

3. Modification de la législation afin qu'un étudiant ayant obtenu le diplôme dans une mention puisse se réinscrire dans cette même mention afin de pouvoir s'inscrire dans un autre parcours de ladite mention.

4. Prise en compte dans les mentions de master des professions réglementées, entre autres en STAPS et en droit.

5. Explicitation des parcours dans la fiche RNCP, laquelle s'élabore au niveau de la mention.

6. Mise à disposition des membres du comité de la nomenclature des masters à l'étranger, et de la liste des professions réglementées avec les critères d'attribution de la carte professionnelle pour ces secteurs.

3. Propositions de modification relatives aux mentions par secteur

Conformément à la proposition faite par le CSM lors de la séance du 24 avril d'utiliser au niveau du parcours la déclinaison « ingénierie de ... » excepté pour la mention « Ingénierie de l'image, ingénierie du son », laquelle correspond à deux métiers clairement identifiés, les membres du CSM se sont interrogés sur la pertinence de ce terme dans les mentions qui utilisent cette déclinaison : « Ingénierie économique », « Ingénierie en Archéologie préventive », « Ingénierie et gestion des territoires », « Ingénierie et gestion de l'environnement » et « Ingénierie et ergonomie de l'activité physique ».

- Economie
 - Remplacement des deux mentions « Economie sectorielle (...) » et « Economie de l'environnement (...) » par les deux mentions « Economie de la santé » et « Economie de l'environnement, de l'énergie et des transports ».
- Gestion
 - Suppression de la mention « Management sectoriel ».
 - Remplacement de la mention « Intervention sociale » par la mention « Développement social ».
 - Interrogation sur ce que recouvre la mention « Management technologique ».
- Science politique
 - Intégration des deux mentions « Sociologie politique » et « Théorie politique » en tant que parcours de la mention « Science politique ».
 - Intégration de la mention « Communication politique » en tant que parcours de la mention « Information-Communication ».
 - Modification de l'intitulé de la mention « Etudes internationales et européennes » en « Politiques européennes et internationales » (à différencier de la mention « Etudes européennes et internationales » du secteur Histoire - Histoire de l'art - Archéologie).
- Droit
 - Modification de l'intitulé « Droit de l'environnement » en « Droit de l'environnement et de l'urbanisme ».
 - Ajout d'une mention « Droit de la sécurité et de la défense ».
 - Interrogation sur ce que recouvre la mention « Droit public de l'économie ».
- Histoire - Histoire de l'Art - Archéologie
 - Intégration de la mention « Conservation des documents et des œuvres d'art, Archives » en tant que parcours de la mention « Patrimoines ».
 - Ajout d'une mention « Humanités ».
- Géographie
 - Remplacement des deux mentions « Ingénierie et gestion des territoires » et « Espaces ruraux et développement local » par une seule mention « Gestion des territoires et développement local ».
 - Modification de l'intitulé de la mention « Ingénierie et gestion de l'environnement » en « Gestion de l'environnement ».
 - Interrogation sur la pertinence des mentions « Eau » et « Gestion du littoral et de la mer ».
- Philosophie, Théologie, Psychanalyse
 - Modification de l'intitulé de la mention « Esthétique et philosophie de l'art » en « Esthétique ».
 - Intégration de la proposition « Philosophie de l'art » en tant que parcours de la mention « Philosophie ».
- Psychologie
 - Modification de l'intitulé de la mention « Psycho – criminologie – victimologie » en « Psychocriminologie – Victimologie ».
 - Modification de l'intitulé de la mention « Psychologie interculturelle » en « Ethnopsychologie ».

- Lettres
 - Remplacement de la mention « Humanités et numérique » par la mention « Humanités numériques ».
 - Interrogation sur la pertinence de la mention « Langue des signes » en tant que mention.
- Arts
 - Modification de l'intitulé de la mention « Arts du spectacle et de la rue » soit en « Arts du spectacle vivant, de la scène et de la rue », soit en « Arts de la scène et de la rue ».
- Industries créatives
 - Modification de l'intitulé de la mention « Architecture, urbanisme, paysage » en « Architecture ».
- Information-Communication
 - Interrogation sur ce que recouvre la mention « Formation et médias numériques ».
- Mathématiques - Informatique
 - Maintien de deux mentions « MIAGE » et « MIASHS ».

N.B. Pour les secteurs Sciences, le CSM demande de vérifier si la liste proposée par la CDUS ne présente pas de lacunes.

4. Propositions de modification relatives au rattachement d'une mention aux domaines

- Economie
 - Rattachement de la mention « Histoire des théories et méthodes de l'économie » à deux domaines DEG et SHS.
- Histoire - Histoire de l'Art - Archéologie
 - Rattachement de la mention « Ingénierie en Archéologie préventive » à deux domaines SHS et STS.
- Géographie
 - Rattachement de la mention « Développement durable et aménagement » à trois domaines SHS, STS, DEG.
 - Rattachement de la mention « Eau » (si maintien de cette mention) à trois domaines SHS, STS et DEG.
 - Rattachement de la mention « Gestion de l'environnement » à deux domaines SHS et STS.
- Information-Communication
 - Rattachement de la mention « Formation et médias numériques » (si maintien de cette mention) à trois domaines SHS, ALL, STS.
 - Rattachement de la mention « Intelligence économique » à trois domaines STS, SHS, DEG.
- Mathématiques - Informatique
 - Rattachement de la mention « MIASHS » à deux domaines STS, SHS.